



Partie 2

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir



De nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

↳ Dès 2020, ce sont **100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes** qui seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.

Concentrer l'effort de formation sur les secteurs et les métiers d'avenir, viviers d'emplois, c'est augmenter les chances de réussir durablement dans l'emploi tout en consolidant l'économie française pour l'avenir.

Ces nouvelles formations qualifiantes seront concentrées sur des filières stratégiques et d'avenir :

- Les métiers de la transition écologique,
- Les métiers du numérique,
- Le secteur du soin et de la santé,
- Les secteurs prioritaires du Plan de relance, fortement impactés par la crise, qui doivent faire évoluer leurs besoins de compétences (tourisme, industrie, agriculture et agro-alimentaire ...).



Impact attendu :

100 000 formations qualifiantes ou pré-qualifiantes dans les métiers d'avenir

En savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/plan-d-investissement-dans-les-competences/>



L'application « Moncompteformation » pour accéder facilement, en ligne, à l'ensemble des formations financées par le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

D'ici la fin de l'année 2020, chaque jeune de moins de 25 ans sans qualification pourra accéder via « Moncompteformation » à une offre de formation qualifiante ou préparant à la qualification adaptée à ses besoins, intégralement financée par le service public.

L'accès à l'offre de formation via « Moncompteformation » permet d'ouvrir des perspectives, de donner envie à des jeunes qui, trop souvent, pensent que la formation ce n'est pas pour eux, notamment parce qu'ils ont échoué sur les bancs de l'école.

L'offre de formation incorporée à l'application est conçue pour eux, elle est financée par le PIC et les Régions, pour répondre à leurs besoins :

- Elle est conçue dans une approche plus didactique, plus concrète, moins académique ;
- Elle est individualisée pour proposer au jeune une solution adaptée à ses besoins, selon sa situation ;
- Elle répond, quand le jeune en a besoin, à une logique de « parcours sans couture ». Ces parcours peuvent intégrer une première étape d'aide à la construction du projet professionnel et la consolidation des savoirs de base, avant de démarrer l'acquisition d'une qualification menant vers un métier d'avenir.

L'accès direct à cette offre de formation sur l'appli « Moncompteformation » donne de la visibilité aux jeunes sur les solutions qui leur sont adaptées, dans une véritable logique « utilisateur » pour passer d'un droit formel à un droit concret.

En savoir plus : moncompteformation.gouv.fr



Des formations qualifiantes pour répondre aux besoins du secteur du soin et de la santé

↳ De nouveaux parcours de formation dans le secteur du soin sont développés pour **doubler les capacités de formation** des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les cinq prochaines années.



Impact attendu

2021 : plus de 6 000 infirmiers et 10 000 aides-soignants formés

Des formations numériques à portée de tous

↳ **Le Pass numérique vers l'emploi : acquérir les compétences du numérique en situation professionnelle**

La crise de la Covid-19 et la période de confinement ont mis en lumière une fracture numérique qui se révèle particulièrement handicapante pour certains publics, adultes et jeunes. Les causes sont multiples : manque d'équipements ou difficultés de connexion, difficultés d'apprentissage et d'autonomie, besoin d'encadrement et de soutien ...

Tous les jeunes accompagnés pourront réaliser un diagnostic de leur maîtrise des compétences numériques, grâce à un outil de diagnostic en ligne (PIX) conçu pour des publics jeunes et adultes. Lorsque le diagnostic montre le besoin de consolider les compétences numériques, les jeunes verront leur « Compte Personnel de Formation » abondé automatiquement du montant correspondant à la formation CléA numérique qui permet d'acquérir les 1^{ères} compétences numériques vers l'emploi.

Le « **Pass numérique vers l'emploi** » permettra à tous les jeunes, de se tester et de se former aux compétences numériques attendus sur le marché du travail.



Impact attendu

2020 : 5 000 formations certifiantes au numérique

2021 : 10 000 formations certifiantes au numérique

↳ Des formations numériques pour les jeunes non-qualifiés

La Grande Ecole du Numérique (GEN) est un réseau de formations au numérique accessibles à tous, qui favorisent l'inclusion et permettent de se former aux métiers d'avenir dans la filière du numérique. Il propose chaque année de nombreuses formations labellisées aux personnes éloignées de l'emploi.

Parmi les métiers auxquels les apprenants des formations labellisées GEN se destinent, celui de développeur arrive en tête, suivi par les métiers de technicien, les métiers créatifs ainsi que ceux de la communication et de l'accompagnement au numérique.

L'Etat soutient, à travers le Plan d'investissement dans les compétences, le développement des formations proposées dans la Grande École du Numérique, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.



Impact attendu

A partir de 2021 : 20 000 nouvelles formations de la Grande Ecole du Numérique



Une mesure transversale pour faciliter la formation professionnelle des jeunes

↳ Revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

Les jeunes en formation bénéficient d'une rémunération pendant toute la durée de leur parcours qui n'a pas été revalorisée depuis 1988. De nombreux stagiaires de la formation professionnelle vivent dans la précarité.

Pour y remédier, la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle sera revalorisée et simplifiée afin que les jeunes en bénéficient plus rapidement. Le nouveau système est simple : il prévoit deux catégories de rémunération selon l'âge et facilite les démarches administratives :

- 16 – 18 ans : 200 euros/mois
- 18 – 25 ans : 500 euros/mois

Des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans

↳ Ce programme consiste à redonner à **35 000 jeunes d'ici fin 2021** la capacité de se projeter, en leur faisant découvrir des métiers pour **construire leur projet professionnel**.

Développé via le Plan d'investissement dans les compétences, ce programme consiste à redonner à 35 000 jeunes d'ici 2021 la capacité de se projeter, en leur faisant découvrir des métiers pour imaginer et construire leur projet professionnel. Il leur permettra également d'acquérir des compétences socles et de se confronter à la réalité du monde du travail.

Ce programme de 4 mois porté par l'AFPA vise, pour les jeunes qui n'ont pas pu rentrer dans le cadre scolaire, à changer le regard qu'ils portent sur eux-mêmes, sur leurs pairs, sur l'entreprise et sur la société. Il mobilise un ensemble de réponses adaptées aux besoins de ces jeunes, au-delà de la formation stricto-sensu : accompagnement social, sport, art et culture pour :

- Leur redonner confiance en présentant les différentes possibilités d'orientation ;
- Les guider vers l'autonomie en les sortant d'univers parfois incapacitants et en développant la confiance et la capacité à agir sur son parcours ;
- Leur faire découvrir les métiers et les opportunités dans leur région et/ou dans d'autres régions ;
- Valider leurs acquis par une certification délivrée en Open Badges (Déclaration dématérialisée de l'acquisition de compétences socles, compétences transversales et compétences numériques)



Impact attendu

2020/2021 : 35 000 jeunes décrocheurs bénéficiaires de nouveaux parcours individualisés

Des places de formation supplémentaires pour les lycéens et les étudiants

↳ Des réponses pour former et accompagner les jeunes bacheliers exposés à la crise de l'emploi

- Des créations de places au sein des établissements relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports.
- Des solutions d'accompagnement en matière d'apprentissage, de formation professionnelle, de contrats aidés et d'aide à l'insertion sur le marché du travail.

↳ Un accompagnement pour tous les néo-bacheliers vers l'enseignement supérieur à l'université et dans les formations paramédicales

De quoi s'agit-il ?

- **10 000 places supplémentaires** dans les formations universitaires dans le Parcoursup pour la rentrée 2020, notamment dans les filières les plus demandées à l'université et dans les formations paramédicales. En septembre prochain, ce sont notamment :
 - jusqu'à 4 000 nouvelles places en licence à l'université ;
 - jusqu'à 3 800 places dans les formations paramédicales ;
 - plus de 2 000 places dans des formations courtes et professionnalisantes d'un an.
- **10 000 nouvelles places** pour la rentrée 2021 afin d'accompagner tous ceux qui le souhaitent au long du 1er cycle de l'enseignement supérieur.
- **Des campus connectés** pour élargir les possibilités de poursuite d'études pour les jeunes éloignés des grandes métropoles. A la rentrée 2020, 20 nouveaux campus connectés ouvriront leurs portes et deux nouvelles vagues sont prévues jusqu'à la fin de l'année. A la rentrée 2021, 100 campus connectés seront opérationnels sur l'ensemble du territoire.



Impact attendu

2020 : 10 000 formations universitaires supplémentaires à la rentrée

↳ Des poursuites d'études supplémentaires dans les lycées en BTS et en CAP

- 5700 places supplémentaires pour des formations professionnalisantes en BTS.
- 3 600 places supplémentaires en année de spécialisation (formations d'initiative locale et mentions complémentaires) en 2020/2021.
- 2 400 places supplémentaires en 2020/2021 pour les diplômés de niveau IV ou plus qui souhaitent se rediriger vers un secteur professionnel via un CAP en 1 an (notamment dans les métiers d'art).



Impact attendu

Pour la rentrée 2020 : 11 700 formations supplémentaires dans les lycées en BTS et en CAP un an

↳ Un CAP en 3 ans pour les élèves en difficulté en fin de première année

Pour les élèves identifiés en grande difficulté à l'issue de leur première année de CAP, la deuxième année pourrait être étalée sur 2 ans (rentrées 2020 et 2021), sans affecter le volume global de formation. L'élève suivrait alors 18h de cours hebdomadaires au lieu des 36 prévues normalement dont 9h en groupe afin d'individualiser le suivi et la formation.



Impact attendu

4 800 élèves bénéficiaires (soit 8 % des effectifs de première année de CAP)

↳ Renouveler l'ambition des cordées de la réussite en fusionnant les dispositifs et en doublant le nombre de bénéficiaires

- Simplifier les dispositifs en fusionnant des parcours d'excellence et des cordées de la réussite et les inscrire dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation, de la transformation de la voie professionnelle et de l'ouverture de Parcoursup ;
- Doubler le nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence (atteindre 180 000 élèves) ;
- Ouvrir davantage ces dispositifs aux lycéens professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée ;

- Diversifier les établissements « tête de cordée » et répondre aux nouvelles demandes de labellisation

FOCUS

Des dispositifs solidaires pour les lycéens et les étudiants en difficulté financière et sociale

↳ Des mesures pour encourager l'entrée dans le supérieur des étudiants des classes moyennes

- Des campus connectés pour élargir les possibilités de poursuite d'études pour les jeunes éloignés des grandes métropoles

Impact attendu



2021 : plus de **100 campus** connectés sur le territoire

↳ Des mesures pour renforcer la lutte contre la précarité étudiante

- Un ticket U à 1 euro pour les étudiants boursiers dès la rentrée 2020
- Un gel des droits d'inscription pour 2020
- Une indexation sur l'inflation du coût des bourses sur critères sociaux
- Un renforcement des prêt-études garantis par l'État pour 58 000 bénéficiaires potentiels

↳ Des mesures pour aider les étudiants à l'emploi

- Un accompagnement des apprentis sur leur projet professionnel avec la mise en place de modules mixte collectif et individualisé, en présentiel et/ou à distance

↳ Le renforcement de prêts-études garantis par l'Etat

- Une majoration de l'enveloppe de **16 millions d'euros**, soit un quintuplement du montant, permettra de servir des prêts à hauteur de 680 millions d'euros, soit 58 000 étudiants bénéficiaires (2 millions d'euros étaient attribués à BPI en 2019 au titre de la garantie par l'Etat de prêts à destination d'étudiants).